

3AO
Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 92 avenue du Général de Gaulle
Centre Commercial Créteil L'Echat 94000 CRETEIL
500 012 299 RCS CRETEIL

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 30 JUIN 2023

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 111 062,21 euros de la manière suivante :

Situation avant affectation du résultat

- Au compte « Report à nouveau » : 381 422,69 euros
- Au compte « Réserve légale » : 800,00 euros
- Résultat en instance d'affectation : 111 062,21 euros

Affectation du résultat

- Au « Report à nouveau » : 111 062,21 euros

Situation après affectation

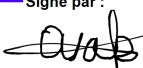
- « Report à nouveau » : 492 484,90 euros

Rappel des dividendes distribués

Les sommes distribuées au titre des trois derniers exercices, éligibles ou non à l'abattement, se sont élevées à :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
-	-	-	-
2020	-	-	-
2021	-	-	200 000,00 euros
2022	-	-	150 000,00 euros

Certifié conforme
L'associée unique

Signé par :

B3D35493712840B...

Désignation de l'entreprise : SAS 3AO

1121

Adresse de l'entreprise 92 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE OPTIC ALAIN CTRE COMMERCIAL CRETEIL ECHAT 94000 CRETEIL

Numéro SIRET * 5 0 0 0 1 2 2 9 9 0 0 0 1 1

Néant ☐ *

		Exercice N clos le 31/12/2020			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	62 400 54 942 7 458	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	140 978 134 295 6 683	
Immobilisations en cours	AV	AW			
Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 266 2 266	
TOTAL (II)		BJ	BK	205 645 189 237 16 408	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	288 273 288 273
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	240 240
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	108 290 90 242 18 049
		Autres créances (3)	BZ	CA	101 228 101 228
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
Disponibilités		CF	CG	684 321 684 321	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	973 973	
	TOTAL (III)	CJ	CK	1 183 325 90 242 1 093 083	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	1 388 969 279 479 1 109 491	

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS 3AO		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....8 000...)			DA	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	381 423	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	111 062	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (II)			DL	501 285	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (III)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	63 050	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	479 821	
	Dettes fiscales et sociales			DY	64 870	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	465	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	608 206		
Ecart de conversion passif * (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	1 109 491		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	558 071	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

Désignation de l'entreprise SAS 3AO										Néant ☐	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE	KF			
CORPORELLES	Terrains					KG	KH	KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	KK	KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	KN	KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP	KQ	KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS	62 400	KT	KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	102 854	KW	KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ	LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	34 733	LC	LD	3 391		
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	LJ			
	Avances et acomptes					LK	LL	LM			
	TOTAL III					LN	199 987	LO	LP	3 391	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T			
Autres participations				8U	8V	8W					
Autres titres immobilisés				1P	1R	1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	2 217	1U	49				
TOTAL IV				1Q	2 217	1R	49				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	202 205	ØH	ØJ	3 440		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste		par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CO	DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV	LW	1X		
CORPORELLES	Terrains					IP	LX	LY	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC			
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF			
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS	MG	MH	MI			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT	MJ	MK	62 400	ML	62 400	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	102 854	MO	102 854	
		Matériel de transport			IV	MP	MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier			IW	MS	MT	38 124	MU	38 124	
	Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA	NB		
	Avances et acomptes					NC	ND	NE	NF		
	TOTAL III					IY	NG	NH	203 378	NI	203 378
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU	M7	ØW	
Autres participations					IO	ØX	ØY	ØZ			
Autres titres immobilisés					II	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F	2G			
TOTAL IV					I3	NJ	NK	2 266	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4	ØK	ØL	205 645	ØM	203 378

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2023

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 2

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3AONéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 3AONéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développements	CY		EL	EM	EN
Fonds commercial	RE		RF	RI	RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		PF	PG	PH
TOTAL I	RK		RM	RN	RO
Terrains	PI		PI	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ	49 442	QA 5 500	QB	QC 54 942
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 98 884	QE 3 151	QF	QG 102 035
	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QJ 28 816	QM 3 444	QN	QO 32 260
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL II	QU	177 141	QV 12 095	QW	QX 189 237
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	ØN	177 141	ØP 12 095	ØQ	ØR 189 237

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

PARTIENET DES MOUVEMENTS EN ETANT LA PROVISION CON AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL				NM				NO
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 3AO		Néant ☐					
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A				
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1)*	6A	6B	6C	6D				
		6E	6F	6G	6H				
		02	03	04	05				
		9U	9V	9W	9X				
		06	07	08	09				
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S				
	Sur comptes clients	6T	122 399	6U	28 582	6V	60 739	6W	90 242
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	122 399	TY	28 582	TZ	60 739	UA	90 242
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	122 399	UB	28 582	UC	60 739	UD	90 242
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	28 582	UF	60 739				
		UG		UH					
		UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 3AO										Néant ☐ *			
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT	2 266	UV		UW	2 266				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	108 290		108 290						
	Autres créances clients			UX									
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)			Z1									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	64 141		64 141					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN								
		Divers			VP								
	Groupe et associés (2)			VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	37 086		37 086						
	Charges constatées d'avance			VS	973		973						
	TOTAUX			VT	212 758	VU	210 491	VV	2 266				
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF								
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	63 050		12 915		50 135					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	479 821		479 821							
Personnel et comptes rattachés			8C	13 953		13 953							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	8 641		8 641							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	17 977		17 977							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	23 710		23 710							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	588		588							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI										
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	465		465							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	608 206	VZ	558 071		50 135					
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tées auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK	6 950	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise SAS 3AO		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐		Exercice N clos le : 31/12/2022		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	111 062	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX			
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						I7	26 347	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			– imposées au taux de 0 %				ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		– Plus-values nettes à court terme				WN		
			– Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	10 730		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3	
TOTAL I							WR	148 139	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		– imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			– imposées au taux de 0 %				WH		
			– imposées au taux de 19 %				WP		
			– imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			– imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)								ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 septies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		
		Zone franche urbaine-ZFU (art. 44 octies A)	QV	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restauration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	PP	Basin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité-NG (art. 41 quaterdecies)	XC		
		Basin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	Zone de développement pousseur (art. 41 septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de croissance (art. 39 du CGI)	YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)	YC			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)	YB	créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI			
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)	YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)	YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 du CGI)	YL			
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XI	148 139		XJ		
		déficit (II moins I)							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL			XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	148 139		XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2023
Extension

SAS 3AO

[illegible]

Désignation de l'entreprise <u>SAS 3AO</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	2 526
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-2 :		YN	YO
		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.